



## SAS ESLADE

53 Rue de penhoat - 29850 Gouesnou

Tél : 06.51.83.25.12      Mail : [elodiequere@eslade.fr](mailto:elodiequere@eslade.fr)

Site : [www.eslade.fr](http://www.eslade.fr)      Siret : 812953016 00027

Déclaration d'activité de enregistrée sous le numéro

53290921329 auprès de région BRETAGNE

Certification Qualiopi : 2020/90087.1

# Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) pour un Organisme de Formation

## Présentation

Ce règlement établit les exigences de base pour la collecte, le traitement et la protection des données à caractère personnel au sein de notre organisme de formation. Il vise à garantir une gestion éthique et conforme à la législation en vigueur de toutes les informations personnelles relatives à nos apprenants, formateurs, et employés.

## **Article 1 - Définitions**

### 1.1. Données à caractère personnel

Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement (par exemple, nom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, etc.).

### 1.2. Traitement des données

Toute opération ou ensemble d'opérations effectuées sur des données à caractère personnel, telles que la collecte, la conservation, l'utilisation, la modification, la communication ou la destruction.

### 1.3. Responsable du traitement

La personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement des données personnelles.

### 1.4. Sous-traitant

La personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui traite des données personnelles pour le compte du responsable du traitement.

## **Article 2 - Principes Relatifs au Traitement des Données**

### 2.1. Licéité, Loyauté et Transparence

Les données doivent être traitées de manière licite, loyale et transparente vis-à-vis des personnes concernées.

### 2.2. Limitation des Finalités

Les données doivent être collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne doivent pas être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités.

### 2.3. Minimisation des Données

Les données collectées doivent être adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

### 2.4. Exactitude

Les données doivent être exactes et, si nécessaire, tenues à jour. Des mesures raisonnables doivent être prises pour que les données inexactes soient effacées ou rectifiées sans délai.

### 2.5. Limitation de la Conservation

Les données doivent être conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

### 2.6. Intégrité et Confidentialité

Les données doivent être traitées de manière à garantir une sécurité appropriée, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle.

### 2.7. Responsabilité

Le responsable du traitement est tenu de respecter et de pouvoir démontrer le respect de ces principes.

## **Article 3 - Droits des Personnes Concernées**

### 3.1. Droit d'Accès

Les personnes concernées ont le droit d'obtenir la confirmation que des données à caractère personnel les concernant sont ou ne sont pas traitées, ainsi qu'un accès à ces données et aux informations relatives au traitement.

### 3.2. Droit de Rectification

Les personnes concernées ont le droit d'obtenir la rectification des données personnelles inexactes les concernant.

### 3.3. Droit à l'Effacement (Droit à l'Oubli)

Les personnes concernées ont le droit d'obtenir l'effacement des données personnelles les concernant sous certaines conditions, notamment lorsqu'elles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

### 3.4. Droit à la Limitation du Traitement

Les personnes concernées ont le droit de demander la limitation du traitement de leurs données personnelles dans certains cas.

### 3.5. Droit à la Portabilité des Données

Les personnes concernées ont le droit de recevoir les données personnelles les concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine et ont le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement lorsque c'est techniquement possible.

### 3.6. Droit d'Opposition

Les personnes concernées ont le droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel les concernant, notamment en ce qui concerne le traitement à des fins de prospection.

## **Article 4 - Obligations du Responsable du Traitement et des Sous-Traitants**

### 4.1. Sécurité des Traitements

Le responsable du traitement doit garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des systèmes et des services de traitement des données. Des mesures techniques et organisationnelles doivent être mises en œuvre pour protéger les données contre les accès non autorisés, pertes ou divulgations accidentelles.

### 4.2. Notification des Violations de Données

En cas de violation de données à caractère personnel, le responsable du traitement doit notifier la violation à l'autorité de contrôle compétente sans délai injustifié, et au plus tard 72 heures après en avoir pris connaissance, sauf si la violation n'est pas susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes physiques.

### 4.3. Registre des Activités de Traitement

Le responsable du traitement doit tenir un registre des activités de traitement sous sa responsabilité, comportant des informations sur les finalités du traitement, les catégories de personnes concernées et de données personnelles, les destinataires des données, les transferts de données, et les mesures de sécurité mises en place.

## **Article 5 - Sanctions**

Le non-respect de ce règlement par les employés, les formateurs ou tout autre personnel intervenant au sein de l'organisme pourra entraîner des sanctions disciplinaires internes, ainsi que des sanctions légales prévues par la législation en vigueur sur la protection des données.

## **Article 6 - Mise en Application**

Ce règlement s'applique à tous les membres de l'organisme de formation, ainsi qu'à toute personne ayant accès ou traitant des données à caractère personnel pour le compte de l'organisation. Chaque membre s'engage à lire et à respecter les directives établies dans ce document.

## **Article 7 - Modifications du Règlement**

Ce règlement pourra être modifié à tout moment pour s'adapter aux évolutions législatives ou technologiques. Les modifications seront communiquées à l'ensemble des parties concernées dans les plus brefs délais.

En adoptant ce règlement, notre organisme de formation s'engage à respecter et protéger les données personnelles conformément aux meilleures pratiques et aux exigences légales en vigueur.